



Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

S.-A. Achache, J.-C. Billaut, P. Boissé, E. Bricout, S. Chevalier, C. Dreveau, E. Fouquereau, M.-L. Gely, C. Georgelin, G. Glevarec, M. Guérin, E. Huguet, I. Laffez, F. Lafontaine, C. Lecouvey, V. Maillard, P. Melé, E. Moyse, S. Osu, V. Pennequin, L. Seabra, G. Semedo, G. Souesme, A. Thalineau, D. Ung, M. Zapata

Invités : I. Guillouet

Excusés :

M. Braibant, E. Buffenoir, M. Chenetier, M. Desmedt, N. Dubouloz, M. Duclos, Ph. Foucher, U. Krampfl, F. Lecaille, S. Leturcq, A. Maruani, M. Porcheron, D. Roman, C. Rubio, P. Vourc'h



Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations diverses :

- 1.1. Processus d'évaluation des écoles doctorales
- 1.2. Contrats doctoraux ENS
- 1.3. Calendrier CRCT et Délégation CNRS
- 1.4. Fête de la science
- 1.5. Campagne Studium 2017

2. Contractualisation des unités de recherche - pour information

3. Direction de l'unité InTRu - pour avis

4. Préparation du budget recherche 2018 - pour information

5. Programmation CPER équipement recherche - pour information

6. Questions diverses

1. Informations diverses

➤ Processus d'évaluation des écoles doctorales

Le calendrier d'évaluation des écoles doctorales par le HCERES a été décalé dans le temps suite au choix de l'université de Tours de sortir de la ComUE Léonard de Vinci. Les dossiers – bilans + projets – ont été déposés en mai 2017. Les comités d'évaluation – un pour les SHS et un pour les SST – seront sur Tours le 18 octobre et sur Orléans le 19 octobre.

La première demi-journée sera consacrée à la présentation des établissements porteurs (les universités de Tours et Orléans et l'INSA Centre-Val de Loire) en mettant l'accent sur la volonté de travailler ensemble à



travers la fixation de règles communes, notamment en tenant compte des dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 (mise en place d'un portfolio et d'une convention de formation, organisation des soutenances et place du directeur de thèse, ...).

Ensuite, il y aura une évaluation par école doctorale. Pour le secteur SST, les 3 écoles doctorales actuelles sont reconduites. Pour le secteur SHS, 2 nouvelles écoles doctorales co-accréditées université d'Orléans et université de Tours vont être présentées. Pour chacune des 5 futures écoles doctorales, il y aura un temps fort à huis clos avec une rencontre entre le comité d'évaluation et un panel de doctorants qui devra être le plus représentatif (doctorants de diverses années et laboratoires, contractuels, salariés, étrangers, en cotutelle...).

➤ **Contrats doctoraux ENS**

Chaque année, l'université de Tours accueille dans ses unités entre 1 et 5 étudiants de l'ENS ou de Polytechnique, pour établir avec eux un contrat doctoral. Jusqu'à présent le financement de ces contrats provenait du ministère et l'enveloppe dédiée englobait l'ensemble des contrats fléchés en cours. Il était assez difficile d'analyser cette ressource. Depuis la rentrée 2017, le financement de ces contrats provient directement de l'ENS dont dépend l'étudiant à travers la signature d'une convention de reversement individualisé. Le montant versé, basé sur la dotation du ministère, ne couvre pas le coût du contrat doctoral régi par l'arrêté du 29 août 2016. Le différentiel s'élève à environ 8 500 € sur les 3 années du contrat.

Deux options sont possibles, soit le laboratoire qui accueille le normalien finance ce complément, soit la commission recherche inscrit cette dépense à son budget. Emmanuel Lesigne proposera de retenir la seconde solution lors du vote du budget 2018 de la commission recherche en octobre prochain.

C'est l'occasion de rappeler que les chargés d'affaires du SPIV doivent être vigilants pour que le coût des doctorants financés sur des projets de recherche soit bien prévu au coût réel du contrat doctoral.

➤ **Calendrier CRCT et délégations CNRS – Annexes 1 et 2**

Le Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) permet à un enseignant-chercheur de se consacrer à la recherche à temps plein pour une période de six ou douze mois. Par rapport aux années précédentes, le calendrier a été très largement avancé et l'enregistrement des candidatures (pour l'année 2018-19) se déroulera du 28 septembre au 19 octobre 2017. Ce congé octroie à l'intéressé une dispense d'enseignement. Les charges administratives ou liées à un mandat demeurent.

La campagne de demande d'accueil en délégation auprès du CNRS est ouverte depuis le 19 septembre et sera close le 17 octobre. Les candidatures seront étudiées par une commission ad-hoc qui proposera un avis à la commission recherche restreinte du 14 novembre puis au CAC du 5 décembre. Cet avis sera transmis au CNRS pour la mi-décembre.

Suite à une question de Virginie Maillard, il est précisé que l'obtention d'une délégation auprès du CNRS ne dispense pas l'intéressé de ses responsabilités d' élu. Toutefois, la délégation se déroule parfois dans un laboratoire géographiquement lointain qui rend difficile cette fonction.

D'autre part, un texte réglementaire précise que si un candidat obtient une délégation auprès du CNRS d'une année complète et qu'il a par ailleurs une PEDR, alors cette dernière est suspendue et ne peut être reportée. Dans le cas d'une délégation auprès du CNRS de 6 mois, la PEDR est maintenue. La lettre circulaire signée du président de l'université précise ce dispositif qui va dorénavant être appliqué.

➤ **Fête de la science – Annexe 3**

La fête de la Science se déroulera sur tout le territoire national du 7 au 15 octobre 2017 et plus particulièrement dans les locaux de la mairie pour la ville de Tours les 14 et 15. Il existe une mobilisation très forte de l'université de Tours dans l'organisation et le déroulement de cette manifestation.

Pour information, les écoles doctorales acceptent de prendre en compte l'investissement fort d'un doctorant dans cette manifestation pour l'attribution de crédits doctoraux.



➤ Campagne Studium 2017 – Annexe 4

Le Studium est une agence régionale qui permet l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau dans des unités de recherche pour des durées importantes. Un appel à candidature se déroule au début de chaque année civile. La campagne étant aujourd'hui complètement dématérialisée, l'établissement est assez mal informé des dossiers déposés par ses unités.

Pour 2017, le Studium a reçu 56 dossiers qui ont été examinés par des experts internationaux puis, leurs expertises ont été transmises au conseil scientifique du Studium pour décision.

- 41 dossiers pour des « Fellowship » (invitation d'un chercheur pendant 1 an) ont été déposés, 13 ont été retenus dont 7 concernent des unités de Tours (1 GREMAN, 1 IC, 3 CESR, 1 GERCIE, 1 INTRU).
- 2 demandes de consortium ont été acceptées dont une dans une unité de Tours (N2C). Il s'agit d'un groupe de 5 ou 6 chercheurs de pays différents qui travaillent sur un projet clairement défini. Le financement du Studium consiste à ce que ce groupe de chercheurs puisse se réunir 4 fois une semaine sur 2 ans.
- 2 demandes de « Professorship » ont été acceptées dont une dans une unité de Tours (LMPT). L'autre demande relève de l'unité INRA URA (Unité de Recherche Avicole) qui deviendra BOA (Biologie des Oiseaux et Aviculture) en janvier 2018 et dont l'université de Tours sera tutelle. Un « Professorship » est l'invitation d'un chercheur pendant un trimestre 4 années consécutives. Ce qui permet de nouer une relation dans la durée et au chercheur invité de suivre des étudiants de master et doctorat.

Il faut encourager les unités à déposer des projets car le taux de réussite s'établit autour de 25 à 30%, ce qui est très honorable.

2. **Contractualisation des unités de recherche - pour information – Annexe 5**

Le ministère a récemment demandé la liste des équipes à labelliser dans le cadre du prochain contrat. Aucun rapport d'évaluation du HCERES n'a conduit l'établissement à modifier la structuration envisagée pour le contrat quinquennal 2018-2022. Emmanuel Lesigne balaye le tableau qui recense les unités pour lesquelles l'université de Tours souhaite une labellisation.

Les principaux changements par rapport au précédent contrat sont :

- La fusion du LMPT et du MAPMO d'Orléans pour devenir l'Institut Denis Poisson (IDP)
- La fusion des 3 unités en droit à savoir le LERAP, le CRDP et le GERCIE pour constituer une unique unité et devenir l'Institut de Recherches Juridiques Interdisciplinaires (IRJI)
- La fusion du laboratoire LMR et d'une partie de PRISME pour devenir le Laboratoire de Mécanique Gabriel Lamé (LaMé)
- La création d'une nouvelle équipe d'accueil en chimie thérapeutique dont l'acronyme SIMBA signifie Synthèse et Isolement de Molécules BioActives.
- La création de l'EA SPHERE qui a été labellisée en janvier 2017 car en cotutelle avec l'université de Nantes qui relève de la vague B.
- La labellisation de 2 équipes émergentes qui sont des innovations locales : PRIM (Pratiques et ressources de l'information et des Médiations) et EES (Education Ethique et Santé).



- La prise en compte du changement de périmètre pour DYNADIV après la scission d'avec Préfics.
- L'université de Tours deviendrait tutelle du LEO (Laboratoire des Economistes d'Orléans).

C'est sur la base de cette structuration que le budget 2018 sera établi.

Emmanuel Lesigne profite des échanges sur le prochain contrat pour faire un point sur les relations qu'entretient l'université de Tours avec les organismes de recherche.

Avec l'INRA, l'université de Tours finalise actuellement le renouvellement de la convention cadre qui unit les deux établissements ainsi que les conventions pour les 3 unités partagées que sont ISP, la PRC et BOA. Tous les signaux des départements (nationaux) de l'INRA sont au vert pour le renouvellement de deux UMR et la création d'une troisième. Un détail, financièrement non négligeable : l'INRA nous demande de prendre en charge la part employeur sur les repas pris par les universitaires sur son site. Le coût est d'environ 8000 € par an. Nous y reviendrons lors de la discussion du budget recherche.

Avec l'INSERM, l'université de Tours est actuellement en cours de renouvellement de 4 unités (MAVIVH, N2C, IC, CEPR) auxquelles s'ajoutent SPHERE. Le renouvellement du label Inserm est exigeant. En plus du HCERES, ces équipes sont évaluées par des comités scientifiques spécialisés, puis par le conseil scientifique de l'INSERM avant une décision finale par le PDG de l'INSERM.

Pour les UMR de Tours, toutes les décisions sont favorables. Il faut simplement veiller au risque de disparité thématique pour 2 équipes dans les unités N2C et CEPR.

Avec le CNRS, les relations sont plus difficiles. Le CNRS a déclaré qu'il ne renouvellerait pas les UMR où aucun chercheur CNRS n'est affecté. Le LEO (Laboratoire d'Economie d'Orléans) et le LLL (Laboratoire de Linguistique Ligérien) ont ainsi été annoncés comme « désuétisés ».

Le GICC perd également son statut d'UMR. Il y avait 3 chercheurs CNRS dont 2 viennent de partir. Il reste donc un chercheur mais aussi 6 ITA. Le CNRS précise qu'il n'y a pas de remise en cause de la qualité scientifique mais il voit une stratégie trop orientée sur la recherche clinique et le CNRS veut davantage s'investir dans la recherche fondamentale. Il propose un statut d'ERL (Equipe de Recherche Labellisée) pour une équipe au sein du GICC permettant de regrouper le personnel CNRS.

Pour les autres UMR CNRS, il n'y pas d'inquiétude particulière, mais pas de confirmation non plus à ce stade.

Suite à une intervention d'Alain Thalineau, les membres de la commission recherche s'interrogent sur les conséquences dans le calcul des crédits alloués aux équipes qui obtiennent le label UMR et pour celles qui le perdent.

Il apparaît difficile de prendre une position pour l'université sur les crédits alloués aux équipes à partir du label « UMR ». On ne peut pas avantager une équipe qui perd le label UMR au détriment d'une équipe qui le demande et l'obtient. Le mode de calcul utilisé depuis plusieurs années prône le calcul sur la base du nombre de chercheurs présents dans l'unité indépendamment des autres tutelles.

3. Direction de l'unité InTRu - pour avis – Annexe 6

Suite au départ de France Nerlich, nommée directrice du Département des études et de la recherche à l'INHA (Institut national d'Histoire de l'Art), le conseil du laboratoire et l'assemblée générale de l'équipe d'accueil 6301 « Interactions, Transferts, Ruptures artistiques et culturels » se sont prononcés favorablement lors d'un vote pour que Raphaële Bertho prenne la responsabilité de la direction de cette unité. La direction adjointe sera assurée par Cécile Boulaire.

 La commission recherche émet un **avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

4. Préparation du budget recherche 2018 - pour information

Emmanuel Lesigne propose aux membres de la commission de travailler sur le même mode que l'an passé. Ainsi, à partir de l'enveloppe globale, qui devrait augmenter de 5% soit + 100 000 € pour la deuxième année consécutive, la commission liste les actions et les structures financées en leur accordant un budget annuel (ex. APR petit équipement, APR colloques, financement de 2 post-doc, soutien aux cotutelles internationales, soutien au PUFR, aux structures fédératives, aux plateaux techniques, attribution d'un budget pour les écoles doctorales...). Ensuite, la somme restante est affectée à la dotation récurrente des laboratoires selon un mode de calcul qui tient compte de plusieurs paramètres.

Emmanuel Lesigne interroge la commission pour connaître les actions financées cette année pour lesquelles il y aurait une remise en cause ou si de nouvelles actions sont à proposer.

Il rappelle que l'APR « stagiaires M2 » n'a pas été reconduit cette année et ne sera pas proposé pour 2018 car cette aide avait été jugée trop symbolique.

5. Programmation CPER équipement recherche - pour information – Annexe 7

Emmanuel Lesigne fait un point sur le CPER (Contrat de Plan Etat Région) en cours. Ce contrat, qui lie l'Etat et la Région pour l'investissement dans de grands projets, comporte plusieurs volets dont un dédié aux équipements Recherche soit une enveloppe de 30 millions d'euros sur 5 ans (2015-2020). Les sommes indiquées dans le diaporama présenté sont discutées tout au long du contrat en fonction de l'avancement et de la réalisation des projets.

L'université de Tours est particulièrement concernée sur trois projets parmi les sept retenus :

- **BioPaTIC** : « Développer une approche intégrée des patrimoines, naturels et culturels, s'appuyant sur les TIC, pour une préservation renforcée et une valorisation efficace » - 6 480 k€ dont 2 400 pour l'université de Tours et le CNRS et 3 500 pour l'INRA, dont 1 000 pour le site de Nouzilly.
- **Biomédicaments** : « Poursuivre les investissements en région sur la thématique des biomédicaments, dans la dynamique des PIA et de l'ARD 2020 » - 5 200 k€ dont 4 500 pour l'université de Tours (avec l'INSERM et l'INRA)
- **Promestock** : « Procédés, Matériaux pour l'Énergie et l'Environnement, Stockage pour l'Énergie » - 6 600 k€ dont 600 pour l'université de Tours et le CNRS.

Le directeur régional à la recherche et à la technologie Marc Guérin précise qu'à mi-parcours 47% des crédits d'Etat ont été alloués. Il informe la commission qu'à enveloppe constante, la labellisation des datacenter va réorienter une partie des crédits. Un datacenter est un endroit physique où sont rassemblées de nombreuses machines, bien souvent des serveurs, contenant des données informatiques. Cela signifie que si un datacenter est labellisé suite à l'appel à projets en cours, il faudra le financer dans le cadre du CPER. Il y aura alors une redistribution des crédits octroyés à opérer. Il existe aujourd'hui 2 datacenter en Région Centre-Val de Loire (un au BRGM et un à l'université de Tours), mais ils n'ont pas la taille suffisante pour être labellisés.

Marc Guérin signale que le CPER va probablement être prolongé de 2 ans sans crédit supplémentaire.

Emmanuel Lesigne lève la séance à 16h30.

